

Pourquoi certaines villes renoncent à financer l'assurance maladie de leurs salariés

Économies Cette aide au personnel se fait de plus en plus rare: Meyrin vient de décider qu'elle pourrait être abaissée en cas de déficit budgétaire, alors que Lancy compte la supprimer.

Chloé Dethurens

Presque 1 million de francs économisés. Mercredi, lors du vote du budget, la Commune de Meyrin a décidé qu'elle pourrait abaisser l'aide fournie à ses employés pour payer leur assurance maladie en cas de budget déficitaire. Cette décision suit celle de Lancy de supprimer sa participation. Le phénomène se généralise dans le canton de Genève. Si certaines mairies continuent de verser jusqu'à 220 francs par employé, une majorité n'entre pas en matière.

À Meyrin, l'initiative est venue du Conseil administratif. L'objectif: trouver un levier pour économiser de l'argent dans un contexte de budget déficitaire. Cette année, les finances sont dans le rouge, avec un excédent de charges de 8 millions de francs. En cause notamment, l'impact de la péréquation intercommunale (soit la part financière des communes reversées au Canton) et la baisse des recettes fiscales.



La décision meyrinoise émane du Conseil administratif. Laurent Guiraud

L'Exécutif a choisi de conserver l'annuité et le mécanisme du coût de la vie. En revanche, la participation financière à l'assurance maladie – qui représentait jusqu'ici le tiers de la prime LAMal – est remise en question. L'idée est de «réduire ou supprimer le montant de la participation» en cas de pré-

visions budgétaires déficitaires. La mesure permet d'économiser 980'000 francs, charges sociales comprises. En cas de boni, en revanche, une participation complémentaire pourra être versée.

Votée à l'unanimité, la décision a toutefois été débattue durant le vote du budget. Les partis

de gauche ont proposé un amendement visant à mieux répartir la participation en fonction des classes salariales, afin d'éviter de pénaliser les petits revenus. L'Exécutif devra trouver un modèle de redistribution.

Face à cette mesure, l'UDC locale a proposé – parmi une cinquantaine d'amendements, tous balayés – de revoir à la baisse le salaire de l'Exécutif. La délibération a toutefois été refusée.

Colère des employés

Cette piste d'économies n'est pas isolée: il s'agit de la deuxième commune genevoise à vouloir, cette année, limiter les dépenses liées au financement de l'assurance maladie de ses fonctionnaires. Le budget proposé par l'Exécutif de la Ville de Lancy, déficitaire de 4,37 millions, prévoit la suppression totale de cette aide.

La décision est très mal passée dans les rangs des fonctionnaires, qui ont manifesté leur colère devant la mairie il y a un peu

plus d'une semaine. Pour certains employés, parmi les plus petits revenus, la baisse de l'aide publique crée un véritable trou dans leur budget. La décision finale sera prise lors du prochain Conseil municipal.

Montants variés

Dans le canton, quelques mairies octroient encore une participation – au moins onze selon les réponses que nous avons reçues. Les montants, en revanche, varient. Cologny, par exemple, donne jusqu'à 220 francs pour un temps plein. D'autres financent un pourcentage de la prime moyenne à Genève, comme Bernex, avec 25%.

Plusieurs mairies adaptent le montant en fonction des salaires, comme au Grand-Saconnex, où les employés touchent entre 120 et 150 francs. À titre d'exemple, Chêne-Bougeries dépense 162'905 francs par année pour ce soutien.

Parmi les communes qui nous ont répondu, toutes ont indiqué vouloir conserver cet avan-

tage pour leurs employés. D'autres mairies, en revanche, ne sont jamais entrées en matière: c'est le cas d'environ une quinzaine de celles qui nous ont répondu. Plusieurs petites communes employant peu de personnel, comme Jussy, Avusy, Choulex, Soral ou encore Vandoeuvres, n'offrent pas cette aide à leurs fonctionnaires.

Des villes (c'est-à-dire des communes de plus de 6000 habitants) ont également fait ce choix. Celle de Plan-les-Ouates, notamment, mais aussi la Ville de Genève, avec ses 4266 employés. Dernier cas de figure, à Satigny, la participation à la prime n'est plus versée, car elle a été intégrée à la grille des salaires il y a une vingtaine d'années.

Cette année, le budget de plusieurs communes a été grevé par la baisse des recettes fiscales et la péréquation financière. Certaines ont présenté un budget déficitaire, comme Onex ou Thônex. Leurs magistrats ont vraisemblablement trouvé d'autres pistes d'économies.